

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2020

SOUFFRANCES ANIMALES - (N° 3393)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 77

présenté par

M. Ledoux, M. Bournazel et Mme Sage

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, après le mot :

« itinérants »

insérer les mots :

« ou fixes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme nous, les animaux souffrent et jouissent du bien-être. Je propose de mettre fin à cette pratique peu importe l'établissement d'accueil: itinérant ou fixe.